

BANGLADESH

Ordonnance (modificative) de 1978 sur le droit d'auteur

Ordonnance modifiant de nouveau l'ordonnance de 1962 sur le droit d'auteur*

(N° XX de 1978)

Considérant qu'il est opportun de modifier de nouveau comme suit l'ordonnance (n° XXXIV) de 1962 sur le droit d'auteur,

Conformément aux proclamations du 20 août et du 8 novembre 1975 et dans l'exercice de tous les pouvoirs qui lui sont conférés à cet égard, il plaît au Président de prendre et de promulguer l'ordonnance suivante :

Titre abrégé

1. La présente ordonnance peut être appelée l'ordonnance (modificative) de 1978 sur le droit d'auteur.

Modification de l'article premier de l'ord. n° XXXIV de 1962

2. A l'article premier, alinéa (2), de l'ordonnance (n° XXXIV) de 1962, ci-après dénommée l'ordonnance, *remplacer* le mot "Pakistan" par "Bangladesh".

Modification de l'article 6 de l'ord. n° XXXIV de 1962

3. A l'article 6 de ladite ordonnance, *remplacer* chaque fois le mot "Pakistan" par "Bangladesh".

Modification de l'article 8 de l'ord. n° XXXIV de 1962

4. A l'article 8 de ladite ordonnance, *remplacer* chaque fois le mot "Pakistan" par "Bangladesh".

Modification de l'article 10 de l'ord. n° XXXIV de 1962

5. A l'article 10 de ladite ordonnance, *remplacer* chaque fois le mot "Pakistan" par "Bangladesh".

Modification de l'article 37 de l'ord. n° XXXIV de 1962

6. A l'article 37, alinéa (1), de ladite ordonnance, *remplacer* chaque fois le mot "Pakistan" par "Bangladesh".

Modification de l'article 46 de l'ord. n° XXXIV de 1962

7. A l'article 46, alinéa (5), de ladite ordonnance, *remplacer* les mots "Code pénal du Pakistan" par "Code pénal".

Modification de l'article 47 de l'ord. n° XXXIV de 1962

8. A l'article 47, alinéa (1), de ladite ordonnance, *remplacer* le mot "Pakistan" par "Bangladesh".

Modification de l'article 48 de l'ord. n° XXXIV de 1962

9. A l'article 48 de ladite ordonnance, *remplacer* le mot "Pakistan" par "Bangladesh".

Modification de l'article 53 de l'ord. n° XXXIV de 1962

10. A l'article 53, alinéa (2), de ladite ordonnance, *remplacer* le mot "Pakistan", qui apparaît deux fois, par "Bangladesh".

Modification de l'article 54 de l'ord. n° XXXIV de 1962

11. A l'article 54 de ladite ordonnance, *remplacer* chaque fois le mot "Pakistan" par "Bangladesh".

Titre anglais: The Copyright (Amendment) Ordinance, 1978.
— Traduction française établie par l'OMPI.

Source: The Bangladesh Gazette, Extra, du 12 juin 1978.

Note: Ordonnance promulguée par le Président le 6 juin 1978.

* Voir *Le Droit d'auteur*, 1967, p. 96 et suiv., p. 120 et suiv., et 1976, p. 123 et suiv.

*Modification de l'article 55
de l'ord. n° XXXIV de 1962*

12. A l'article 55 de ladite ordonnance, *remplacer* le mot "Pakistan", qui apparaît deux fois, par "Bangladesh".

*Modification de l'article 56
de l'ord. n° XXXIV de 1962*

13. A l'article 56, alinéa b)(iv), de ladite ordonnance, *remplacer* le mot "Pakistan" par "Bangladesh".

*Modification de l'article 58
de l'ord. n° XXXIV de 1962*

14. A l'article 58 de ladite ordonnance, *remplacer* chaque fois le mot "Pakistan" par "Bangladesh".

*Modification de l'article 70
de l'ord. n° XXXIV de 1962*

15. A l'article 70 de ladite ordonnance, *remplacer* le mot "roupies" par "taka".

*Modification de l'article 77
de l'ord. n° XXXIV de 1962*

16. A l'article 77, alinéa (1), de ladite ordonnance, *supprimer* les mots "dans la juridiction de laquelle l'appelant a effectivement et volontairement sa résidence, a ses affaires ou est personnellement salarié".

*Modification de l'article 79
de l'ord. n° XXXIV de 1962*

17. [Ne concerne que l'anglais].

- *Modification de l'article 81
de l'ord. n° XXXIV de 1962*

18. A l'article 81 de ladite ordonnance, *remplacer* les mots "Code pénal du Pakistan" par "Code pénal".

*Omission de l'article 83
de l'ord. n° XXXIV de 1962*

19. *Omettre* l'article 83 de ladite ordonnance.